

Berthier, où elle a été domptée et où elle a fait ses premiers exploits : Hier nous avons eu une course au trot, sur-passee, quand au temps et à l'intérêt, par aucune autre course dans le monde. La cote-à-côte était entre Moscow, appartenant au général Danham, Lady Moscow, à John Case et notre favori Jack Rossiter. La course était de deux milles (les chevaux en harnais) et s'est terminée comme suit : la 1re course par Jack Rossiter, en 5m. 10s.; la seconde par Lady Moscow, en 5m. 8s.; Lady Moscow gagna la troisième en 5s. 9s. Le vieux Moscow resta en arrière.

Nota. Moscow est notre Passeccareu. —Idem.

IRVING HOUSE.—Tel est le nom d'un magnifique hôtel qui vient de s'ouvrir dans Broadway, entre Chambers et Reads Streets, presqu'en face des grands magasins de Stewart. On raconte des merveilles de cet établissement, où toutes les découvertes les plus récentes ont été mises à profit pour augmenter le confort et le bien être des hôtes. La maison peut contenir dès à présent 350 personnes, et en contiendra jusqu'à 500 lorsqu'elle sera complètement terminée; la salle à manger peut contenir 400 convives. Quant à l'aménagement, il est, dit-on, magnifique et on parle surtout du luxe oriental déployé dans certaines chambres exclusivement réservées aux jeunes mariés. La maison est tenue, du reste, par M. Howard, dont la réputation en ce genre est faite depuis longtemps.

TERRIBLE ACCIDENT.—Les courses de chaloupes, annoncées pour samedi dernier, ont eu le résultat le plus déplorable, quatre personnes ayant perdu la vie. Voici comment l'Emigrant raconte ce malheur : A dix heures et demie le vent était fort et venait de l'ouest, 11 chaloupes partirent du chantier de Lampton, celle du navire Provincialist prenant les devants. Après avoir doublé la bouée au Trou-St-Patrice et avoir gagné près d'un demi-mille d'avance, son lest ayant changé de place elle chavira, et tous regrettant de le dire, sur cinq personnes qui étaient à bord, quatre se noyèrent. Le seul qui se soit sauvé est M. John Carey, second du Provincialist, qui nous fournit ces détails. Il nous apprend aussi qu'après que la chaloupe eut chaviré ils restèrent sur l'eau pendant long-temps et eussent pu être sauvés tous si on lui eût venu à leur secours.

Les personnes qui ont péri sont M. Théodore Martin, de l'Anse-des-Mères, jeune homme très-estimé de ses connaissances, et trois autres dont deux matelots et un mousse du Provincialist. Leurs noms sont James Loughrey, Cornelius McCann et James Brooker. Trois autres chaloupes ont chaviré, mais toutes les personnes qui les montaient ont pu être sauvées par une chaloupe de phare appartenant à M. Gley et par une autre à bord de laquelle étaient MM. W. et John McKay.—Canadian.

Correspondance. ALLOCATION AUX MEMBRES DE LA LEGISLATURE. M. le Rédacteur. Lors de la clôture de la dernière session, plusieurs journaux se sont plaints des rémunérations exorbitantes que les membres de l'Assemblée étaient accordés; quelques uns ont même manifesté le désir de voir cette paie abolie. Tout en approuvant leurs remarques sur l'économie qui devrait régner dans ce département comme dans les autres branches de l'Administration, je ne crois pas comme eux que les membres devraient suivre leur pays, sans obtenir au moins le remboursement des deniers qu'ils ont puisés dans leurs bourses pour payer leurs frais de voyage et leur pension, pendant leur séjour au siège du gouvernement. Un citoyen qui sacrifie son temps, abandonne ses affaires et s'éloigne de sa famille pendant des mois entiers a déjà bien mérité de son pays; surtout lorsque ce citoyen qui est intégré ou ses lumières auront influé à ses constitutions, renonce à ses anciennes habitudes, s'expose à l'empire de longues années pour embrasser un parti politique, et consent pour ainsi dire à servir de bûche contre lequel tous les adversaires politiques de ceux qui l'ont sollicité de voter ses services au public, lancent les traits les plus envenimés de l'injure et de la calomnie.

Le Canada est un pays jeune et pauvre. Chaque homme y est généralement l'artisan de sa fortune et de son indépendance. Ce n'est qu'après des années de travail et de persévérance qu'un petit nombre parvient à se faire une légère indépendance. La majorité des citoyens de toutes les classes vit de son travail journalier dans les arts ou dans les professions; puisque la généralité des citoyens vit de son industrie journalière, on ne doit pas douter que la plupart des représentants du peuple et des membres du Conseil fassent un grand sacrifice en s'éloignant de leurs affaires; car pendant leur absence le client ou la pratique s'adresse au voisin. L'éloignement seul du législateur est donc un sacrifice pécuniaire onéreux, et c'est une injustice que de le forcer de prendre sur les épaules qu'il n'a mis de côté pour le soutien de sa famille pendant son absence, de quoi payer ses frais de voyage et sa pension. Mais nous ne devons pas oublier que l'opinion des journaux dont je parle plus haut, ne prive les membres de l'Assemblée Législative de leur indemnité, au contraire, le peuple devrait demander la passation d'une loi, fixant la juste rétribution de ses mandataires, car si l'on en juge par l'ardeur croissante de l'Assemblée, on est en droit de croire qu'elle ne laisse un grand vide dans notre trésor déjà délaissé.

La présente communication n'est donc pas dictée par cette crainte, mais elle surgit de la question que je me suis souvent posée. Pourquoi n'accorde-t-on pas une indemnité aux membres du Conseil Législatif? Toutes mes réflexions sur ce sujet, n'ont jamais pu me fournir une excuse plausible pour la leur refuser, tandis qu'un autre côté, je vois qu'ils y ont aussi légitimement droit que les membres de l'Assemblée. J'ose me flatter que ma communication provoquera une discussion, et que l'on refutera par des arguments victorieux ceux qui pensent comme moi que les conseillers ont droit à cette indemnité, ou que l'on se hâtera de réparer une injustice qui fait peu d'honneur au peuple canadien, en ce qu'il exploite à son profit des citoyens honnêtes et des pères de famille.

Ainsi que je l'ai dit le nombre des citoyens riches et indépendants dans ce jeune pays est extrêmement limité. Parmi ce petit nombre qui s'acquistent si bien qu'après des années d'un travail opiniâtre, plusieurs ne sont pas disposés de sacrifier à la politique les restes d'une santé délabrée qu'ils espèrent rétablir par la tranquillité, au sein de leur famille, comme on l'a vu souvent dans les refus réitérés que l'Administration a éprouvés de cette classe de citoyens. Il est une autre considération qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est qu'on acquiesçant des richesses, un homme ne se fait pas un fond de vertu, de sagesse et de science. Il y a aussi parmi les riches des gens sans principes, sans éducation, ou dépourvus de tous commun-

Je puis donc dire avec assurance qu'il n'est pas dans les différentes sections de la province un nombre suffisant d'hommes riches, vertueux, indépendants qui soient en même temps capables et disposés à servir leur pays parmi lesquels les ministres puissent choisir des conseillers. La chose est notoire dans la composition actuelle du Conseil. Quoique l'Administration ait toujours pris les membres de ce corps parmi les citoyens aisés (parce que les gens éclairés qui vivent de leurs talents et de leur industrie, refusent toujours faute de moyens d'accepter cette charge onéreuse) néanmoins ces dépenses sont un fardeau trop lourd pour les deux tiers d'entr'eux. Sur 36 membres environ, dont se compose le conseil, il est rare qu'il s'en trouve plus d'un tiers présent au siège du gouvernement pendant les sessions. Plusieurs, et ce ne sont pas les moins honnêtes, ni les moins éclairés, ont à peine donné un mois de leurs temps au pays depuis l'Union, même en recrépissant toutes leurs vacances d'une session à l'autre.

Nombre de personnes qui se sont acquises un patrimoine, trouvent dans leurs revenus du quoi vivre honnêtement et de quoi élever leur famille, mais elles sont bien dérangées dans leurs calculs, lorsqu'il s'agit de retourner £50 sur un quartier de leur revenu pour aller passer trois mois au siège du gouvernement. Et d'ailleurs le conseil n'a pas été établi pour les tentatives. Je le demande à vos nombreux lecteurs, combien en est-il parmi eux qui ont le moyen de faire annuellement ce sacrifice. Lorsque je dis £50, on ne croit pas que j'exagère; il est sans doute des exceptions. Il n'est pas un député, ni un conseiller qui dans un séjour de quelques mois à Montréal ne soit entraîné dans une foule de dépenses qui pour n'être pas nécessaires n'en sont pas moins méritables. Cela a part de la pension et des souscriptions auxquelles les membres de la législature sont constamment en butte au siège du gouvernement. Quinze shillings par jour seraient une indemnité équitable, selon moi, et suffisante aux conseillers comme aux membres de l'Assemblée. Toute allocation au delà de cette somme est un abus; à la doubler et la tripler, c'est piller la caisse provinciale et voler le peuple.

(La fin au prochain numéro.)

MEXIQUE. Bien que les nouvelles du Mexique aient perdu de l'importance et l'intérêt qui s'y attachait naguère, on se sent entraîné à suivre, de temps à autre, ce pays dans la voie de ses destinées nouvelles.

Nous avons en ce moment des journaux de Vera Cruz jusqu'au 26, et des correspondances de la capitale jusqu'au 18 août. En général on y trouve la confirmation des symptômes meilleurs que nous avons eu à plusieurs reprises, à l'occasion de signaler. La tranquillité intérieure est aussi profonde qu'on peut le désirer; il ne reste plus trace ni de l'insurrection de Parédes, ni du mouvement de Mazatlán, ni des agitations que le général Alvarez entretenait parmi les Indiens. Le seul nuage qui trouble encore cet horizon rassuré est le complot de la Sierra Madre. Cette conspiration tramée presqu'un grand jour éveilla de vives sollicitudes dans le gouvernement et souleva les réclamations inquiètes de la presse.—(Courrier des E. U.)

NOMINATIONS. BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 23 septembre 1848. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir : Jean George Taché, éc., pour être Avocat, Procureur Solliciteur et Conseil dans toutes les Cours de Justice de Sa Majesté dans cette partie de la Province du Canada ci-devant le Bas-Canada.

Ludger Desilets, éc., pour être do dans do. Antoine Gérin-Lajoie, éc., pour être do dans do.

Jean Dominique Bernard, éc., pour être Maître proposé aux ventes dans et pour la Cité et District de Montréal.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général demettre Louis Flavien Dufresne, éc., de la Commission de la Paix du District de Québec.

Erratum.—Dans la Gazette Officielle du 16 courant, pour Aimé Desilets, éc., pour être Avocat, etc., pour le Haut Canada, lisez Bas Canada.

CORRESPONDANCE. Mlle Ve M. Les Grandines reçue remise; J. O. éc., Sandwich, H. C. do.; Rev. M. C. ptre. St. Grégoire, do. J. L. éc. Worcester, E. U. vous recevrez un compte—vous avez raison; E. A. éc. Philadelphie, E. U. vos instructions ont été suivies veillez envoyer au plutôt; Le Séminaire de St. Hyacinthe, reçue remis; N. B. Nicolet, do.

Naissances. En cette ville, le 19, la Dame de D. R. Wood, éc., Grefrier de la Cour des Banqueroutes, a mis au monde un fils.

Aux Trois Rivières, le 13, la Dame de R. Kimber, éc., a mis au monde une fille.

A St-Hugues, le 19 du courant, la dame de J. Dte. Desrosiers, écuyer, médecin, a mis au monde un fils.

Mariages. En cette ville, hier matin, 25 septembre, par Messire L'Honneur, curé de Contrecoeur, M. Jean-Adolphe Gravel, de la maison d'E. R. Fabre et Cie., à Dlle Rose-Anne, fille d'Augustin Yveault, éc.

A St-Ambroise, dorénavant, par Messire Boucher, Roger-Lévesque, éc., de Cap-Santé, à Catherine, fille de feu R. Mailhot, éc., de Valcartier.

Deces. En cette ville, le 24 du courant, après plusieurs mois de maladie, supportée avec beaucoup de résignation, Dame Elisabeth Henderson, épouse de M. Augustin La-Berge, maître-entrepreneur, âgée de 45 ans et 5 mois.

AQUEDUC DE MONTREAL. DES SOUMISSIONS seront reçues jusqu'à SAMEDI PROCHAIN, à MIDI, pour le CREUSEMENT des TRANCHÉES pour les tuyaux à eau, savoir : sur les rues Wellington, des Sœurs Grises, des Enfants Trouvés et McGill.

A. GERIN-LAJOIE, AVOCAT. A établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, à l'angle de la Minerve. 22 septembre 1848.

BAUME DE WISTAR. Le grand remède pour la consommation et la meilleure médecine comme pour l'asthme à toutes les périodes, les affections des poumons, la Bronchite, l'Influenza, les toux, Rhumes, Respiratoires gênés, douleurs et faiblesses dans les côtes, dans la poitrine, etc., et toutes les autres maladies des ORGANES PULMONAIRES.

Une maladie grave sur laquelle ce Baume a la plus grande influence c'est l'AFFECTION DU FOIE. Dans cette maladie il a indubitablement été plus efficace qu'aucun autre remède employé jusqu'ici et dans beaucoup de cas quand les malades avaient longtemps et cruellement souffert de cette maladie sans se sentir du tout soulagés par différents remèdes et quand on avait en vain eu recours au MERCURE, l'usage de ce Baume a rendu au Foie son état de santé et dans beaucoup de cas effectué des CURES PERMANENTES quand tous les autres remèdes connus avaient failli.

Outre son efficacité étonnante dans les maladies plus haut mentionnées, c'est encore un excellent remède pour l'ASTHME une maladie pour laquelle il est souvent employé avec le plus grand succès, même dans des cas anciens.

Ce Baume non seulement est fait par un médecin régulier, mais il a été éprouvé dans toutes les maladies pour lesquelles on le recommande, et dans la plupart des cas a obtenu un plein succès. Il est bon que le public connaisse ses vertus. Il n'y a aucun doute qu'il peut guérir la consommation si on l'emploie à temps.

A vendre en gros et en détail chez Wm. LYMAN et Cie., J. BIRKS et Cie., S. J. LYMAN et Cie., A. SAVAGE et Cie.

FLUIDE HYPERION DE BOGLE POUR LES CHEVEUX. Du Boston Post du 11 d'avril 1846.—Un fait. Un Monsieur de distinction de la ville, était incommodé depuis deux ans, d'une éruption de la tête, qui sortait par le haut du crâne, qui lui faisait perdre toute sa chevelure. Pendant cette période, il avait essayé de tous les remèdes connus pour cet objet mais sans en éprouver aucun bien. Il alla enfin consulter M. W. Bogle au no. 228 rue Washington, qui réussit parfaitement à le guérir de cette infirmité, et à lui restituer sa chevelure. On peut s'assurer de la vérité de ce fait, en s'adressant à la place ci-haut nommée.

A vendre chez M. W. LYMAN, à Montréal.

POSITIVEMENT LA DERNIERE SEMAINE. PRIX RÉDUIT A 1s. 3d. POUR LE

Celebre Diorama ET VUES CHROMATIQUES DE MR. R. WINTER

Les Funérailles de Napoléon.—et la Destruction de Babylone.—Avec les Cathédrales de Milan.—Vue de nuit, célébration de la Messe de Minuit.—Et la Cour de Babylone, avec le magnifique Festin de Balhasar.

MARDI, CE SOIR, LE 26 SEPTEMBRE à continuer durant la semaine, à la Salle des ODD FELLOWS, Grande rue St. Jacques. Chaque sujet passe du jour à la nuit par gradation. Pour les autres détails, voir le programme. Le Spectacle se termine par SIX VUES CHROMATIQUES. Admission, 1s. 3d.; enfants, moitié prix.—Les portes sont ouvertes à 7 heures et l'exhibition commence à huit heures précises.—26 sept. Il y aura une exhibition de jour, Samedi après-midi, à trois heures.

ECOLE DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE.

LES LECTURES de cette école incorporée commenceront le 6 NOVEMBRE prochain, et finiront le dernier d'Avril. Les lectures à l'avenir ne seront données qu'en français, comme suit : Anatomie, Dr BIRDAU; Les accouchements, "ARNOLDI; La Pratique de la Médecine, "BADGLEY; La Chirurgie, "MUNRO; La matière médicale et la Thérapeutique, "J. E. CODERRE; La Clinique, "SUTHERLAND; L'Institut de Médecine ou physiologie, "PELTIER; La Médecine légale, "BOYER; La Clinique Médicale, "BADGLEY.

N. B. Les élèves qui auront complété leur cours à cette école, pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill, d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus" à ce collège. WILLIAM SUTHERLAND, M. D. 26 sept.—15-déc.

COLLÈGE DE CHAMBLY. LES Classes dans cette Institution s'ouvriront le 2 d'Octobre prochain.

Les grandes réparations qu'il a fallu faire au Collège, et qui viennent d'être achevées, n'ont pas permis de l'ouvrir plus tôt. P. M. MIGNAULT, Proc. Supérieur. Chamblay, 20 sept.

VERRE DU CANADA. 5000 BOITES de toutes grandeurs, depuis 6 sur 8 jusqu'à 30 sur 42 de la manufacture de VERRE de l'OTTAWA, d'une qualité très supérieure.

100 boîtes de double épaisseur, pour grands vitraux, de 10 sur 16 jusqu'à 30 sur 40, égal aux glaces d'Allemagne. A vendre par EDMUNDSTONE ALLAN et Cie. ET MASSON, BRUYERIE, THOMAS et Cie. Montréal, 26 sept. 1848.—1s.—adm.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. DU COMTE DE MONTREAL.

LE PARTI DE LABOUR du Comté, aura lieu MERCREDI, le 3 OCTOBRE prochain. L'endroit choisi pour le parti de Labour est sur la terre de Mad. JAMES MILLS, sur les Côteaux, en allant à Lachine. Par ordre, A. MONTREUIL, Secrétaire. 26 sept.

BAZAR A LAPRAIRIE. LES DAMES de la CHARITÉ de Laprairie, tiendront un BAZAR au profit de la Maison de la Providence au village de Laprairie MARDI, le 3 Octobre prochain.—21 sept.

PLACES DE MOULINS A LOUER. VISitez les présentes données que les loyers de PLACES DE MOULINS sur la ligne du Canal de Cornwall, vis-à-vis la ville de Cornwall, seront mis à l'enchère, par ordre public, MARDI, le TROISIEME JOUR d'OCTOBRE PROCHAIN, à MIDI, au Bureau du Surintendant du Canal, à Cornwall.

Les lots sont avantageusement situés : ils auront chacun droit à un ponceau d'eau, suffisant pour faire mouvoir huit Moulins et on en disposera en loyers par terme de VINGT ET UN ANS le loyer payable semi-annuellement. Le locataire aura l'option à l'expiration des premiers et de chaque subséquents vingt et une années de renouveler le bail; la rente financière pour ce second et les autres termes sera réglée par des experts ou par arbitrage. La couronne se réserve le droit de reprendre du propriétaire aucun temps en payant la valeur de toutes les bâtisses et constructions qui y auront été érigées; cette valeur sera estimée par des experts ou par arbitrage, et cette estimation sera faite d'après la valeur actuelle de la propriété lors de l'évaluation avec une addition de dix par cent.

Un plan des lots peut-être vu et examiné au Bureau de M. GODFREY, Surintendant à Cornwall, ou à ce Bureau, où on peut également se procurer toutes les informations nécessaires pour prendre l'eau, etc. etc. Par ordre, THOMAS A. REGLEY, Sec. T. P.

Département des T. P. } 26 Sept. 1848.

AVIS. EXTRAITS DES REGLES DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU CANADA.

RESOLU. 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à la Chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque chemin de Barrières, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges, exclusifs quelconques, ou pour alterer ou renouveler quelque acte du Parlement Provincial, pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises de Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle pétition soit présentée.

RESOLU. 67.—Qu'à l'avenir, cette Chambre ne recevra des pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session. RESOLU. 70.—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposent de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle soixante-sixième, donneront aussi en même temps et de la même manière un Avis, notifiant les taux qu'elles se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Carreaux, Cages et bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis.

RESOLU. 71.—Qui tous les frais et dépenses occasionnés par les Bills privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures relatives dans cette Chambre, ne doivent pas retomber sur le public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que £20 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B. LINDSAY, Greffier de l'Assemblée. McC.—Aucune Pétition imprimée ne sera dans aucun cas reçue; aucune Pétition ne sera non-plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de pétition sur papier, sur laquelle la dite Pétition sera écrite.

Montréal, 19 Sept. 1848. A être publiés en langues Anglaise et Française, dans le Canada Gazette et la Gazette Officielle de Québec; ou en langue Anglaise dans la Gazette Officielle de Toronto, et en langue Française dans Le Canadian, La Minerve, La Revue Canadienne, et Le Journal de Québec, jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.

AVIS IMPORTANT AUX CAPITALISTES.

A VENDRE LA SEIGNEURIE St. George située au Sud du Fleuve St. Laurent, à 1 lieue de Laprairie, contenant environ 25,000 arpents de terre en superficie dont 21,000 sont actuellement concédés, avec un moulin à farine, (trois moulins), allant par eau ou par vapeur; un moulin à carder, un moulin à foulon, un moulin à scier avec les dernières améliorations et une teinturerie, le tout en bon ordre.

Il y a, en outre, la terre seigneuriale mesurant 90 arpents en superficie sur laquelle est bâti le moulin en pierres, à deux étages et fini dans le dernier goût, avec bâtiments en pierres, vergers, etc., etc., ainsi qu'une autre terre et une maison bâtie près des moulins. Les conditions sont des plus faciles, on n'exigera qu'une faible portion du prix de vente comptant pour payer quelques dettes, £1200 resteraient entre les mains de l'acheteur, et la balance sera payable en quatre paiements annuels. Titre incontestable. Pour plus amples informations, s'adresser au notaire soussigné No. 21, rue St. François-Xavier. T. DOUCET, N. P. Montréal, 26 août 1848.

ROBES DE BUFFLE PEaux DE MARTRE, Sc.

2000 Robes de Bufile du nord, 100 peaux de Martre, 200 du Castor repris. A vendre par VALLEE & BOYER. 15 septembre 1848.

EAUX MINERALES DE PLANTAGENET SANS PAREILLES DANS LE PAYS. NOUVEAUX CERTIFICATS. Guérison Extraordinaire.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu et que j'ai encore un pied enflé qui n'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans; et qu'après avoir pendant trois mois de l'eau minérale de Plantagenet, je suis maintenant parfaitement guéri. C'est pourquoi je recommande à tous ceux affligés de maladie semblable de boire de ces eaux fameuses. DAME JULIE GELINEAU. Rigaud, 15 sept. 1848.

Ceci est pour certifier que les Eaux Minérales de Plantagenet ont été en usage dans ma famille et le voisinage, pendant nombre d'années, comme un breuvage guérissant de tous maux. Je les ai trouvées plus fortes et plus bénéficiaires que toutes les autres eaux minérales connues dans l'Ontario, bien que je me suis servi de toutes. Je pense. On a fait usage de ces eaux pour rhumatisme, hydroisie, diabète, dyspepsie et plusieurs autres maladies et on a reçu l'effet le plus salutaire. Je les crois d'une valeur inestimable. Wm. DOLÉ, J. P. Poite Nation, 10 sept. 1848.

GUERISON EXTRAORDINAIRE.—Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Eau des Sources Minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien. H. LAURIN. Montréal, 4 sept. 1848.

EAUX FRAICHES. Il vient d'arriver des SOURCES de PLANTAGENET, une provision d'EAUX FRAICHES, à vendre chez les agents à Montréal.

DR. G. F. PICHAULT, No. 36, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel Donegan. Wm. E. HOWMAN, Apothicaire, Rue McGill. CHARLES LAROQUE, Propriétaire, Hôtel de Québec, Montréal. 22 sept. 1848.

COLLÈGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS.

Le Bureau des Directeurs du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, formant le Bureau Provincial de Médecine, en conformité à l'Acte d'incorporation tiendra sa séance semi-annuelle aux fins d'examiner les candidats, qui s'adresseront pour obtenir des licences, et pour examiner ceux qui désirent entrer dans l'étude de la médecine, MARDI, le dixième jour d'Octobre prochain, à 10h. A. M., à la chambre du Parlement à Montréal.

Les Candidats sont requis de déposer leurs certificats au Bureau du Secrétaire, au moins dix jours avant l'assemblée. Par ordre, A. DAVID, Secrétaire. 7 sept.

Collège Ste. Marie à Montréal. (RUE ST. ALEXANDRE NO. 17.)

LES ELEVES trouveront dans l'Établissement un cours complet classique et commercial. Trois classes s'ouvriront le 20 du Mois de SEPTEMBRE. La première sera un cours préparatoire Anglais et Français, dans lequel on enseignera la Grammaire dans les deux langues, l'Écriture Arithmétique, la Géographie et l'Histoire. Les deux autres formeront le commencement du cours classique. Le Français et l'Anglais seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera une nouvelle classe, et les élèves de l'année précédente passeront à la classe supérieure, jusqu'à ce que la série des cours soit complète.

CONDITIONS PROVISOIRES : Pour la cours préparatoire \$2. Par mois, payable Pour les autres cours \$3. d'avance et par trimestre. L'Allemand, l'Italien et le Dialecte seront facultatifs et à la charge des parents. F. MARTIN, S. J. Président. Montréal, 4 sept.

DEBENTURES!!

Les sous-signe informo les Messieurs du Clergé et autres, qu'il prendra des DEBENTURES pour LIVRES ET FOURNITURES D'ÉCOLES, etc., etc., et aussi en paiement des COMPTES qui lui sont dûs. J. Bre. ROLLAND.



LE JACQUES GARTIER, CAPT. F. S. SINCENNE.

VOYAGERA pendant le reste de la saison entre SOREL et MONTREAL, touchant au retour et venant à BERTHIER LANORIE, LAVALTRIE, et ST. SULPICE.

Fesant trois voyages par semaine à commencer de LUNDI prochain le 18 du courant.

Jours et heures de départ. DE SOREL. Lundi 6h a m. Mercredi 1h p m. Vendredi 1h p m. DE MONTRÉAL. Mardi 4h p m. Jeudi 4h p m. Samedi 4h p m.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR, A VENDRE.

LES FIEFS et SEIGNEURIES PAILLERBOUT RAMZAY, dans le Comté de Berthier, District de Montréal, contenant 61,000 arpents de terre en superficie, dont environ 34,000 sont concédés, donnant un revenu de près de \$500, indépendamment des moulins et des sautoirs, sur les terres non concédées dont 41,000 arpents forment un seul bloc, il y a une grande quantité de bois de service, et des émbliers d'un grand rapport. Ces seigneuries sont traversées dans toute leur longueur par deux rivières considérables, la rivière L'Assomption et la rivière Noire, qui offrent dans un cours de six et sept lieues, une multitude de points d'eau et de places à moulins.

Sur la rivière L'Assomption sont situés un moulin à farine (Quatre), un moulin àavoine et un moulin à scier, on y a fait réparation; le premier de ces moulins ayant été complètement réparé l'année dernière. Les propriétés sont situées sur le point de procéder à un partage territorial, préférentiellement vendre ces seigneuries en un bloc, s'ils trouvaient un prix égal à leur valeur. S'adresser à P. L. PANET, Ec., à Montréal, ou à W. BIEZCY, Ec., à Daillebourg.